

COMMUNE DE VILLEMONTAIS

(loire)

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARR442025

Madame le Maire de la Commune de VILLEMONTAIS (Loire)

Vu le Code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983,

Vu le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation,

Considérant les travaux de renouvellement de branchement effectués par la SAUR de Saint Germain Laval, ZA Grandes Terres, au 155, chemin de Fontenay à Villemontais,

ARRETE

Article 1 :

Le chemin de Fontenay sera interdit à la circulation au niveau du numéro 155, pour une durée de 15 jours sur la période du 13 octobre au 27 octobre 2025 de 8 h à 18 h.

Article 2 :

Une signalisation sera mise en place par la Saur de Saint Germain Laval.

Article 3 :

Madame le Maire sera chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise a :

- * la Saur de Saint Germain Laval
- * Gendarmerie de VILLEREST (Loire)

Fait à Villemontais, le 09 Octobre 2025

Le Maire,

Marie Françoise GAUME

